



**DELIBERATION : N° 2024/043**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Alarme école élémentaire – Demande de subventions**

Convocation du : 17-05-2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER.

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 22 mai 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (12) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, FLAIG Béatrice, LECLERC Hervé, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Membres absents excusés représentés (04) : GAILLARD David a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, GENSSLER Bernard a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, BILBAUT Mathilde a donné pouvoir à MENQUET Céline, SENNEGON Stéphane a donné pouvoir à SFORZI Olivier.

Membres absents excusés non représentés (01) : Pascal CLUZEL.

Membres absents non excusés et non représentés (02) : DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien.

Nombre de votants : (16).

Secrétaire de séance : Mme Karine DE MACEDO.

**Considérant** la nécessité de conforter la sécurité des installations de l'école élémentaire, et qu'il convient de remplacer l'alarme sécurité, qui ne fonctionne plus ;

**Considérant** que la mise en place de ces installations d'alarme est estimée à environ 3 750.00 € H.T.;

**Considérant** qu'il convient de solliciter les aides les plus élevées auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** le projet de remplacement de l'alarme de l'école élémentaire, de même que l'enveloppe prévisionnelle associée.

**SOLLICITE** les aides financières les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**AUTORISE** le Maire à soumettre le dossier de demande de financement correspondant à cette affaire.

Pour : 16  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part au vote : 00

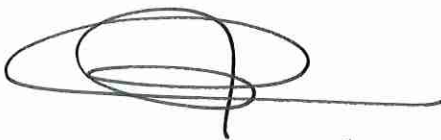
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 22 mai 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**La secrétaire**  
**Karine DE MACEDO**



**Le Maire**  
**Stéphane CHARPENTIER**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>